



Communiqué de presse

Le 22 avril 2025 à 15h00, s'est tenue à Rabat la treizième Session du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA), sous la présidence de Monsieur Abdessamad KAYOUH, Ministre du Transport et de la Logistique. Cette réunion a été consacrée à l'examen de plusieurs points inscrits à l'ordre du jour. À l'issue des délibérations et des échanges entre les membres du Conseil d'Administration, les décisions suivantes ont été prises :

- Annulation de l'appel à concurrence n° 01/NARSA/2024, relatif à l'ouverture et l'exploitation de Centres de contrôle technique des véhicules.
- Approbation du nouveau Schéma directeur du secteur du contrôle technique des véhicules pour la période 2025-2028, lequel a permis d'identifier les besoins du secteur en vue d'améliorer la qualité du service de contrôle technique ainsi que la répartition géographique des centres. Ce plan prévoit l'ouverture de 240 nouveaux centres de contrôle technique, qui viendront s'ajouter aux centres actuellement en activité.
- Invitation adressée à l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) à prendre les mesures nécessaires pour lancer un nouvel appel à concurrence relatif à l'ouverture et l'exploitation des centres de contrôle technique, sur la base des conclusions du schéma directeur 2025-2028.
- Approbation de la modification et du complément de certaines dispositions de l'article 2 de l'arrêté conjoint entre le ministre du Transport et de la Logistique et le ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances chargé du Budget, en date du 11 juillet 2024, relatif au programme "Safe Autocar ", ainsi que de la modification de l'alinéa "V" de l'article 2 du même arrêté, relatif au programme de renouvellement du parc de transport routier.

Ces amendements, qui seront publiés sur la plateforme électronique dédiée au renouvellement du parc de transport routier (PREPAC), visent à simplifier la mise en œuvre des dispositions des arrêtés précités, afin de permettre une plus large accessibilité aux professionnels du secteur du transport routier.